



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 09 mars 2026

Présents : Claude MARSON, bourgmestre
Serge EICHER, Conny NEY échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

Objet : Modification temporaire d'un règlement de circulation communal
--

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu les travaux nécessitant l'intervention d'une pelle mécanique sur la voie publique dans la rue de Senningen à Neuhaeusgen ;

Considérant que la durée du chantier est inférieure à 72 heures et qu'en conséquence, un règlement temporaire peut être voté par le collège des bourgmestre et échevins sans accord préalable ni approbation des ministères compétents ;

arrête u n a n i m e m e n t

Art. 1° Rue de Senningen à Neuhaeusgen // Le lundi 16 mars 2026 de 09.00h à 16.00h :

Signal routier	Disposition routière appliquée	Tronçon concerné
 route barrée	C, 2a - Route barrée <i>L'accès est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux.</i> <i>En présence d'un chantier sur le tronçon de voie publique concerné, les conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier sont autorisés à y accéder.</i>	Rue de Senningen

Art. 2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 09 mars 2026

Claude MARSON
Bourgmestre



c. s. Alain DOHN
Secrétaire communal